

SB/RC/LB CP-221004

OUVERTURE DU PROCÈS DE L'ACCIDENT DU RIO-PARIS

Lundi 10 octobre s'ouvre le procès de l'accident du Rio-Paris

Les attentes de justice et de vérité sur les origines de cette catastrophe sont grandes.

A l'ouverture de ce procès qui intervient 13 ans après la catastrophe, la CFDT souhaite tout d'abord adresser ses plus sincères pensées aux victimes passagers et personnels d'Air France et à leurs familles. Cette étape judiciaire doit permettre, grâce à l'instruction, d'apporter les réponses aux questions posées par cet accident.

La CFDT soutient également les légitimes attentes des salariés de la compagnie qui restent profondément marqués par ce drame.

En effet, cet accident de par son ampleur et son extrême gravité a profondément meurtri les agents d'Air France.

La sécurité demeure le pilier fondamental de notre engagement et de notre pratique professionnelle.

Les doutes portés sur l'ensemble de notre collectif professionnel, de notre crédibilité et de professionnalisme ont été virulents.

Pour la CFDT la pratique qui tend à faire peser sur les salariés, la responsabilité de cet accident tend à éluder la responsabilité que porte le système dans son ensemble.

Pour la CFDT, il a toujours été clair que ce dramatique accident devait poser la question des politiques globales en matière de sécurité aérienne.

Depuis l'accident, il a toujours été demandé que soient prises en compte toutes les mesures afin de garantir les conditions de la sécurité de nos vols

LA SÉCURITÉ EST UNE PRIORITÉ POUR LES PERSONNELS D'AIR FRANCE. IL EST IMPÉRATIF, POUR Y PARVENIR, QUE DES MOYENS ADÉQUATS ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL CORRECTES ET SATISFAISANTES SOIENT MIS EN PLACE.

LA CFDT S'EST PORTÉE PARTIE CIVILE ET SERA PRÉSENTE TOUT AU LONG DE CE PROCÈS.

Stéphane BOURGEON
Secrétaire Général FGTE
06.83.14.37.00
s.bourgeon@fgte.cfdt.fr

Raphaël CACCIA
Secrétaire Général UFA
06.60.82.24.94
racaccia@cfdtaf.org